

Abidjan, le 14 OCT 2022

La Direction des Examens et Concours (DECO)

COMMUNIQUE

Les inscriptions aux examens scolaires du CEPE, BEPC/Test d'Orientation en classe de seconde et Baccalauréat, pour la session 2023, débutent le lundi 17 octobre et s'achèvent le vendredi 16 Décembre 2022, délai de rigueur.

Les droits d'examen sont obligatoires et se payent à partir du lundi 24 octobre 2022:

- CEPE : 500F
- BEPC : 2000F (+ 500F par épreuve facultative)
- Baccalauréat : 5000F (+ 1000F par épreuve facultative)

Chaque candidat s'en acquitte lui-même sur la plateforme TresorPay de la Banque numérique du Trésor en utilisant **uniquement un compte TresorMoney**.

Les prétendants à la candidature libre, les candidats officiels ou leurs parents, les Chefs d'établissement, les Directeurs d'école et Inspecteurs de l'Enseignement Préscolaire et Primaire sont priés de se conformer impérativement aux conditions de candidature, au processus et au calendrier des inscriptions.



Le Directeur

DOSSO NIMAGA Mariam
Inspecteur Général